Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260302-026_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 026/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 26
de Votants 27
Pouvoirs : 1

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 février 2026.

La Maire,

Isabelle OZOUX

L'an deux mil vingt-six, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Isabelle OZOUX, Maire.

Etaient présents : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Chantal MANCHON, Véronique VAN TILBEURGH, Patrick LANGLAIS, Soizic MOUAZAN, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN, Hervé JAFFREDO, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Delphine POTTIER, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Bénédicte GICQUEL, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Claire BEGUIN, Alain THEBAULT, Marie-Pierre NOËL, Mélanie LE COUVIOUR, Morgane BESNARD.

Excusés : Willy REMANDA.

Absent : /

Pouvoirs : Willy REMANDA à Marie GUEGUEN.

Secrétaire de séance : Hervé JAFFREDO a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Restauration église Saint Malo. Marché travaux. Affermissement de la tranche optionnelle n°3 – Approbation.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 018/2023 du 13 février 2023 relative spécifiquement au marché de travaux de l'église ;

Vu la délibération n° 081/2024 du 9 septembre 2024 relative spécifiquement au marché de travaux de l'église ;

Vu le découpage du marché de travaux de restauration de l'Église Saint-Malo en quatre tranches distinctes (une tranche ferme et trois tranches optionnelles) ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité et la cohérence du chantier de restauration ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- décide d'affermir la tranche optionnelle n°3 du marché de travaux de restauration de l'Église Saint-Malo, conformément aux pièces du marché.
- autorise Le Maire en exercice à signer tout document afférent à l'exécution de cette tranche optionnelle.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Isabelle OZOUX

MAIRIE DE BRETEIL ★ ★ ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Hervé JAFFREDO